

Calendrier des paiements pour l'année scolaire 2017/2018

Mois		Nombre de jour	Total	Date limite de paiement
Septembre				
31 août au 29 sept.		20 jours X 8.15 \$	163.00 \$	2 octobre
22 septembre	Journée pédagogique		16.00 \$ + frais de sortie si applicable	
Octobre				
2 oct. au 3 novembre		23 jours X 8.15 \$	187.45 \$	6 novembre
20 octobre	Journée pédagogique		16.00 \$ + frais de sortie si applicable	
2 octobre	252.50 \$ premier versement élèves dîneurs seulement			octobre
Novembre				
6 nov. au 1 ^{er} décembre		18 jours X 8.15 \$	146.70 \$	4 décembre
16 et 17 novembre	Journée pédagogique	2 X	16.00 \$ + frais de sortie si applicable	
Décembre				
Du 4 au 22 décembre		15 jours X 8.15 \$	122.25 \$	22 décembre
Janvier				
8 jan au 2 février		18 jours X 8.15 \$	146.70 \$	5 février
29 et 30 janvier	Journée pédagogique	2X	16.00 \$ + frais de sortie si applicable	
Février				
5 au 23 février		13 jours X 8.15 \$	105.95 \$	26 février
5 février	252.50 \$ deuxième versement élèves dîneurs seulement			février
16 et 19 février	Journée pédagogique	2X	16.00 \$ + frais de sortie si applicable	
Mars				
26 fév au 30 mars		19 jours X 8.15 \$	154.85 \$	3 Avril
Avril				
2 au 27 avril		17 jours X 8.15 \$	138.55 \$	30 avril
3 et 27 avril	Journée pédagogique	2X	16.00 \$ + frais de sortie si applicable	
Mai				
30 avril au 1 ^{er} juin		23 jours X 8.15 \$	187.45 \$	4 juin
22 mai	Journée pédagogique	1X	16.00 \$ + frais de sortie si applicable	
Juin				
4 au 22 juin		14 jours X 8.15 \$	114.10 \$	22 juin
8 juin	Journée pédagogique	1X	16.00 \$ + frais de sortie si applicable	

*Pour les journées pédagogiques, vous devez ajouter le montant au mois courant seulement si votre enfant est inscrit à la journée pédagogique.

* Ceux qui le désirent, peuvent payer par chèque, chèques postdatés ou par internet avec le numéro de référence de 19 positions **SG-027-*****_*****-*** qui apparaît sur votre état de compte, au-dessus du nom du payeur (**le numéro de la mère est différent de celui du père**).

*Pour le paiement par internet, prévoir un délai de 48 à 72 heures avant que le montant n'apparaisse dans les données du service de garde.

*Une hausse du tarif a été annoncé pour janvier 2018 nous sommes en attente du montant de cette hausse.